

I. INTRODUCTION

1. Lors de leur Neuvième réunion ordinaire, tenue à Barceloné du 5 au 8 juin 1995, les Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles (Convention de Barcelone) ont décidé qu'une Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) devait être créée dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée (UNEP(OCA)/MED IG.5/16).

2. Par la suite, la réunion extraordinaire des Parties contractantes, tenue à Montpellier du 1er au 4 juillet 1996, a adopté le mandat de la Commission et décidé des critères de sélection de ses membres (annexes V et VI du document UNEP(OCA)/MED IG.8/7, respectivement). Plus concrètement, la réunion est convenue que, en plus d'un représentant de haut niveau pour chaque Partie contractante à la Convention de Barcelone, cinq représentants de chacune des catégories suivantes feraient partie de la Commission sur un pied d'égalité: autorités locales, acteurs socio-économiques et organisations non gouvernementales s'occupant d'environnement.

3. Le Bureau des Parties contractantes, lors de sa réunion tenue à Athènes les 4 et 5 novembre 1996, a sélectionné les membres pour chacune des trois catégories approuvées par les Parties contractantes. Vu le nombre limité de candidatures reçues au moment de la sélection, le Bureau a choisi trois membres seulement pour représenter les autorités locales et les acteurs socio-économiques, sans suppléant, et deux suppléants seulement pour les cinq ONG s'occupant d'environnement.

4. La première réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable s'est tenue à Rabat (Maroc), du 16 au 18 décembre 1996, à l'aimable invitation du Gouvernement marocain.

Point 1 de l'ordre du jour:

Ouverture de la réunion

5. La réunion a été ouverte par S.E. M. Nourdine Benomar Alami, Ministre de l'environnement du Maroc, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom de Sa Majesté le Roi Hassan II, sous le haut patronage duquel la réunion se déroulait.

6. Un grand nombre de hauts fonctionnaires, plusieurs ministres et ambassadeurs accrédités, ainsi que des représentants d'organisations internationales ont pris part à la cérémonie d'ouverture avec les membres de la Commission et les observateurs.

7. M. Alami, dans l'allocution liminaire qu'il a prononcée au nom du Gouvernement du Maroc, a souligné que le développement durable était un processus global et évolutif qui appelait des changements d'une grande portée dans les moyens de s'attaquer aux problèmes et de trouver des solutions. Il estimait que le Bassin méditerranéen pouvait offrir un modèle de coopération entre le Nord et le Sud et que la Commission méditerranéenne du développement durable, en tant qu'instance politique de haut niveau, pourrait jouer un rôle de premier plan pour favoriser le dialogue en Méditerranée en vue d'obtenir un consensus sur les problèmes d'environnement et de développement. Le texte complet de l'allocution du Ministre est reproduit à l'annexe I.

8. M. Lucien Chabason, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée, a souhaité la bienvenue aux participants au nom de Mme Elizabeth Dowdeswell, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Il a déclaré que la Commission avait un rôle extrêmement important à jouer en formulant des propositions sur la stratégie régionale de développement durable et en examinant les progrès accomplis dans la mise en oeuvre

d'Action 21 pour la Méditerranée. Le texte complet de l'allocution du Coordonnateur est reproduit à l'annexe II.

Point 2 de l'ordre du jour: **Règlement intérieur**

9. La Commission a estimé qu'elle devait avoir son propre règlement intérieur, conformément au paragraphe B.4 g de son mandat (UNEP(OCA)/MED IG.8/7, annexe V). En conséquence, elle a décidé de demander au Secrétariat du Plan d'action pour la Méditerranée de préparer un projet de règlement intérieur qui serait examiné par la première réunion du Bureau de la Commission en février 1997 et soumis à la prochaine réunion de la Commission en vue de son adoption à la prochaine réunion des Parties contractantes. Ce règlement intérieur devrait stipuler que la Commission adopte ses décisions par consensus.

Point 3 de l'ordre du jour: **Election du Bureau**

10. Dans l'attente de l'approbation du règlement intérieur de la Commission, compte tenu de la composition particulière de celle-ci, et afin d'ouvrir la participation et d'accroître la représentativité du Bureau dont la durée d'exercice devra être d'au moins un an, la Commission a décidé que celui-ci se composerait de *huit membres* plutôt que six. Elle y a par conséquent élu les membres suivants:

Président:	S.E M. Nourdine Benomar Alami (Maroc)
Vice-Présidents:	Mme Maria de Balle (Association des chambres de commerce de Méditerranée (ASCAME)) M. Jacques Blanc (Centre des régions euroméditerranéennes pour l'environnement) M. Fernand Thurmes (Communauté européenne) M. Matija Fraković (Croatie) M. Abdulghafar Aldieb (Egypte) M. Mohamed Ennabli (Tunisie)
Rapporteur:	M. Rafael Madueno (EcoMediterrania)

Point 4 de l'ordre du jour: **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

11. La réunion a adopté son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP(OCA)/MED WG.120/1/Rev.1.

12. La réunion a également approuvé l'organisation des travaux proposée par le Secrétariat, telle qu'indiquée dans le document UNEP(OCA)/MED WG.120/2/Rev.1.

Participation

13. Ont participé à la réunion les membres ci-après de la Commission: Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Commission de l'Union européenne, Croatie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Malte, Maroc, Monaco, Slovénie, Tunisie et Turquie, représentant les Parties contractantes à la Convention de Barcelone; Centre des régions euroméditerranéennes pour l'environnement (CREE), Réseau MEDCITES et Ville de Rome, représentant les autorités locales; Conseil européen de l'industrie chimique

(CEFIC/EUROCHLOR), Groupement des chambres de commerce pour le développement des îles grecques (EOAEN), et Association des chambres de commerce de Méditerranée (ASCAME), représentant les acteurs socio-économiques; Office méditerranéen d'information sur l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE), Fonds mondial pour la nature (WWF), Fondation pour les études internationales (FEI), EcoMediterrania, et Association de protection de la nature et de l'environnement de Kairouan (APNEK), représentant les organisations non gouvernementales s'occupant d'environnement.

14. Les organisations suivantes étaient représentées par des observateurs: Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Commission océanographique intergouvernementale (COI/UNESCO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Banque islamique de développement, et Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et l'Europe (CEDARE).

15. Les Centres d'activités régionales du PAM ont aussi participé à la réunion: Plan Bleu (PB), Programme d'actions prioritaires (PAP), Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), Aires spécialement protégées (ASP), Télédétection en matière d'environnement (TDE). La liste complète des participants est reproduite à l'annexe III.

II. QUESTIONS DE FOND

Point 5 de l'ordre du jour: Communications du Secrétariat, des membres de la Commission et des observateurs

16. Le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée a évoqué les événements ayant conduit à la création de la Commission méditerranéenne du développement durable et ses rapports avec les structures existantes du PAM. Il a souligné que le mandat visait le développement durable et pas seulement les questions d'environnement, conférant par là une nouvelle dimension importante aux activités du PAM. Il importait donc au plus haut point de veiller à ce que tous les travaux de la Commission portent à la fois sur le développement et l'environnement.

Tous les intervenants ont fait part de leur gratitude au Gouvernement marocain pour la chaleur de son hospitalité.

17. De nombreux membres de la Commission ont fait état des activités entreprises dans leur pays, ou par leurs autorités ou organisations pour promouvoir le développement durable, et ils ont indiqué que l'expérience qu'ils avaient acquise dans leurs domaines de compétence pourrait servir à enrichir le travail de sa Commission dans son ensemble.

18. Tous les membres de la Commission ont salué la création de celle-ci comme un grand pas en avant dans la mise en oeuvre du principe de développement durable dans la région méditerranéenne. Elle suscitait de vives espérances et les membres ne devraient ménager aucun effort pour y répondre. En particulier la participation des ONG, des autorités locales et des acteurs socio-économiques sur un pied d'égalité avec les autres membres de la Commission constituait une innovation très importante qui, indubitablement, enrichirait le travail de la Commission elle-même et les propositions qu'elle formulerait à l'intention aussi bien des Parties contractantes que de tous les acteurs concernés de la région. Le Plan d'action pour la Méditerranée avait, au cours des vingt dernières années, joué un rôle pilote dans la protection de la mer Méditerranée et du milieu marin. Tous les membres ont exprimé l'espoir

que la CMDD mettrait à profit cette expérience pour jouer un rôle tout aussi novateur sur la scène internationale dans la promotion du développement durable.

19. Les membres de la Commission ont accueilli avec satisfaction le rapport liminaire établi par le Secrétariat du PAM (UNEP(OCA)/MED WG.120/3). A propos de la section consacrée au rappel des faits concernant le développement durable en région méditerranéenne, plusieurs orateurs ont fait valoir que la préoccupation d'un développement durable s'était manifestée dès la Conférence de Stockholm sur l'environnement de 1972, puis lors de l'adoption de la Convention de Barcelone en 1975. D'autres orateurs ont souligné le rôle important joué par les réunions euroméditerranéennes tenues à Nicosie en 1990 et au Caire en 1992, la réunion consultative informelle d'experts méditerranéens sur Action MED 21 tenue à Malte en 1993, la Conférence ministérielle "Action MED 21" tenue à Tunis en 1994, et la Neuvième réunion des Parties contractantes tenue à Barcelone en 1995.

20. Plusieurs intervenants ont souligné que la création de la Commission avait conféré une dimension nouvelle importante aux travaux du PAM. Il ne s'agissait pas seulement d'une nouvelle instance d'échanges de vues, et il conviendrait de veiller soigneusement à ce qu'elle ne fasse pas double emploi avec d'autres structures opérant à l'intérieur ou à l'extérieur du PAM. La Commission est un organe de consultation qui a vocation d'alimenter les Parties contractantes, leurs autorités nationales et locales, et les organisations concernées par le développement de la Méditerranée en propositions fiables et réalistes, et d'indiquer des domaines prioritaires pour obtenir le concours de bailleurs de fonds. Il était très important pour le succès de la Commission que ses travaux soient générateurs de valeur ajoutée, par rapport notamment aux autres activités actuellement menées dans la région. La Commission n'avait pas pour rôle d'engendrer des projets ou programmes particuliers, mais de promouvoir une démarche équilibrée intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Elle devrait donc centrer ses activités sur les méthodes, les politiques et les stratégies ainsi que sur les moyens de leur mise en oeuvre. Pour s'acquitter de ce rôle, elle devrait s'attacher à promouvoir une cohérence réelle entre les diverses approches qui pourraient être adoptées en vue de réaliser le développement durable. Ses membres devraient donc s'inspirer d'un grand dessein, faire preuve d'imagination, d'ambition et d'audace pour imaginer et élaborer une stratégie de développement durable pour la région. Ils ne devraient jamais perdre de vue que l'environnement de la région méditerranéenne continuait à se détériorer, et que des démarches plus efficaces s'imposaient pour renverser cette tendance. En particulier le principe du développement durable impliquait que la prévention serait toujours plus efficace que la résolution de problèmes, une fois ceux-ci déclarés.

21. Pour relever ce défi de manière crédible, la Commission devrait s'attacher à obtenir des résultats concrets, autrement dit des produits et des stratégies exploitables par tous les acteurs de la région méditerranéenne. Il conviendrait donc d'identifier clairement les priorités, de centrer les efforts sur un nombre limité de domaines et de fixer des échéances réalistes. Par ailleurs, en avançant des propositions, la Commission ne devrait pas se borner à définir des objectifs, mais proposer les moyens de leur réalisation, en indiquant leur rapport coûts-avantages et en suggérant notamment de nouveaux mécanismes de financement.

22. Certains membres de la Commission, notamment les représentants de pays en développement, ont relevé un déficit de coopération entre les pays du nord et du sud de la région méditerranéenne. A cet égard, tous les membres de la Commission ont souhaité que celle-ci sache stimuler puissamment la coopération dans la région dans le domaine du développement durable. Ce qui était nécessaire, c'était la promotion d'une coopération et d'un partenariat authentiques qui réduiraient au minimum les effets de systèmes économiques préjudiciables à l'environnement dont la dégradation constante pourrait à long terme compromettre l'ensemble du processus de développement. Un membre de la Commission a rappelé aux participants que la distinction classique entre Nord et Sud ne s'appliquait pas dans

la région méditerranéenne, puisque la rive Nord du Bassin comptait plusieurs pays en développement. La coopération entre les pays pourrait être améliorée en s'attachant au renforcement des capacités, au transfert des technologies, aux activités d'information et de formation ainsi qu'à des accords de jumelage visant à renforcer les initiatives et les institutions nationales.

23. Nombreux ont été les membres de la Commission à rappeler que ses travaux devraient être coordonnés non seulement avec les autres structures du PAM, mais aussi avec les travaux de la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD/ONU) et d'autres institutions internationales telles que l'Union européenne, la Banque mondiale et d'autres organismes du système des Nations Unies. Les membres devraient prendre en considération, en premier lieu, le calendrier des réunions des Parties contractantes et réfléchir à la contribution que pourrait apporter la CMDD aux travaux de la prochaine session de la CDD, prévue à New York en avril 1997, ainsi qu'à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies chargée d'examiner la mise en oeuvre d'Action 21. Pour favoriser une plus grande cohérence au niveau international dans la promotion du développement durable, la Commission devrait privilégier son interface avec la CDD et prendre en compte toutes les priorités qui seraient identifiées par cette dernière dans un proche avenir. En outre, compte tenu de l'intérêt manifesté au niveau ministériel, dans plusieurs pays, pour les travaux de la Commission, il a été proposé qu'une session extraordinaire de la Commission soit organisée dans un avenir proche avec une large participation ministérielle.

24. D'autres intervenants ont insisté sur la nécessité d'une participation et d'une information plus larges du public concernant les travaux de la Commission. L'approche participative, pour être effective, appelait des activités d'information et de sensibilisation pour que les travaux de la Commission engendrent une forte résonance. A cet égard, un membre a suggéré qu'il pourrait également être utile de désigner des coordonnateurs nationaux pour le développement durable, et de créer des commissions nationales du développement durable, de composition similaire à celle de la CMDD, autrement dit ouvertes aux autorités régionales et municipales, et aux ONG qualifiées. Ces commissions nationales pourraient être invitées à se réunir entre elles.

25. Des membres de la Commission ont proposé la création d'institutions visant à promouvoir le développement durable dans la région méditerranéenne, par exemple une agence méditerranéenne du développement durable associée à une banque méditerranéenne de développement. Parmi les autres institutions dont la création a été proposée, figuraient un fonds méditerranéen pour le développement durable, un centre et un bureau de liaison. L'Egypte et Monaco ont proposé d'accueillir respectivement le centre et le bureau de liaison. Il a toutefois été noté que la mise en place de toute structure nouvelle nécessiterait l'approbation des Parties contractantes.

Point 6 de l'ordre du jour:

Méthodes de travail de la Commission

26. Le Secrétaire a présenté la section 4 du rapport liminaire (UNEP(OCA)/MED WG.120/3) traitant des méthodes de travail envisagées pour la Commission, et a brièvement récapitulé les méthodes de travail de la CDD/ONU, et notamment sa composition, ses activités, ses modalités d'établissement de rapports, son système de gestionnaires de tâches (privilégiant le travail en commun parmi les membres) et ses dispositifs de coordination interorganismes. Il a ensuite décrit les méthodes de travail proposées pour la CMDD, et notamment les attributions du Bureau et la désignation de gestionnaires de tâches et de groupes de travail thématiques qui pourraient traiter d'un nombre limité de thèmes de fond. Le programme de travail de la Commission devrait reposer sur des activités à court et à moyen terme correspondant à certains des besoins prioritaires de la région méditerranéenne. Deux ou trois

sujets seraient traités sur une période d'un an entre deux sessions ordinaires de la Commission. Un programme de travail flexible serait également défini pour être mis en oeuvre sur plusieurs années en vue de soumettre ses résultats à la réunion des Parties contractantes prévue en 1999 ainsi qu'aux réunions ultérieures. Pour conclure, il a noté que le travail de la Commission serait d'autant plus précieux qu'il se concentrerait sur la génération de produits pragmatiques présentant une réelle valeur ajoutée.

27. Les méthodes de travail proposées, telles que décrites ci-dessus, ont été approuvées par tous les membres, qui ont souligné l'intérêt qu'il y avait à désigner des *gestionnaires de tâches* et à constituer des *groupes de travail thématiques*, qui se concentreraient sur un *nombre limité de sujets* pendant des périodes précises. Parallèlement aux activités du Bureau, ces groupes de travail permettraient d'assurer la continuité de l'action dans les périodes intersessions. D'aucuns ont fait valoir que, lors du choix des thèmes auxquels s'attacheraient les groupes de travail et les gestionnaires de tâches, la Commission devrait tout d'abord veiller à *se fonder sur des travaux déjà disponibles* afin de pouvoir leur donner rapidement des suites concrètes générant la *valeur ajoutée* appropriée. Il a instamment été souhaité que la Commission *soit novatrice* dans ses méthodes de travail, et *évite de créer des structures administratives additionnelles* et de multiplier les réunions qui étaient coûteuses et dont l'efficacité n'était pas nécessairement proportionnelle à la fréquence. Il a également été souligné que la Commission devrait se doter d'un programme réaliste, sans ambition excessive, et que ses travaux devraient refléter le caractère de la Méditerranée.

28. Il a été observé que les groupes de travail devraient être d'une composition souple, de manière à traduire la diversité de la composition de la Commission elle-même, et qu'il faudrait toutefois prendre garde à ne pas faire une division simpliste entre Nord et Sud, qui n'était pas appropriée dans le contexte méditerranéen. De nombreux membres ont souhaité offrir leurs compétences techniques et rendre leurs réseaux accessibles aux groupes de travail. Un membre (Fondation pour les études internationales) s'est proposé de financer un poste à plein temps au sein de sa Fondation pour aider à évaluer l'impact sur l'environnement des schémas émergents dans les économies de la région. En ce qui concerne la taille des groupes de travail, un équilibre devrait être trouvé entre la participation de tous les membres de la Commission et une rationalisation suffisante pour maintenir les coûts aussi bas que possible.

29. Il importait grandement de faire connaître les travaux de la Commission, et de sensibiliser l'opinion aux enjeux du développement durable. La Commission se devait d'être novatrice dans ce domaine, comme dans d'autres, et de faire pleinement usage des techniques disponibles d'information et de communication, y compris d'Internet. Il a été proposé de créer une unité d'information chargée des relations tant avec les membres de la Commission qu'avec d'autres organismes et avec le public. Le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée a admis que le PAM n'avait pas encore grande notoriété, et a estimé qu'il *serait utile de mettre à profit la dynamique nouvelle engendrée par la création de la CMDD pour diffuser des informations sur les questions dont il serait traité auprès d'un public beaucoup plus vaste.*

30. La question du financement des activités de la Commission a été évoquée. Le Coordonnateur du PAM a rappelé aux membres que le budget de celui-ci pour 1997 prévoyait d'affecter un montant de 110 000 dollars aux activités de la Commission. En revanche, pour l'exercice 1998-1999, il serait nécessaire de traiter de la question du financement des activités de la Commission avec les Parties contractantes. Les fonds du PAM alloués à la CMDD devraient être considérés comme des fonds de lancement étant donné que les gestionnaires de tâches seraient chargés d'obtenir les ressources humaines et financières et les compétences techniques additionnelles pour les activités des groupes de travail thématiques. Si la Commission choisissait des activités prioritaires aussi saines dans leur fond que dans leur agencement, celles-ci susciteraient un intérêt d'autant plus grand parmi les donateurs. En

outre, lors de la fixation des activités de la Commission, il devrait être tenu compte des priorités des donateurs. Il a été proposé d'envisager l'éventualité de la création d'un fonds régional d'affectation spéciale régional en tant qu'objectif à long terme. Il a été souligné que, dans ses travaux, la Commission se devait d'obtenir de bons résultats au coût minimal.

31. Comme s'échangeaient des vues sur le rôle de la Commission dans le renforcement de la coopération régionale et la rationalisation de la capacité décisionnelle intergouvernementale dans le Bassin méditerranéen pour l'intégration des questions de développement et d'environnement, conformément au point 2 b) de son mandat, il a été fait état de l'inexistence de toute structure appropriée. A cet égard, le Coordonnateur du PAM a noté que la CMDD ne se trouvait pas dans la même situation que la CDD/ONU, celle-ci oeuvrant sous l'autorité centrale de l'ONU et pouvant faire appel au concours d'institutions spécialisées. Le rôle de la CMDD devrait plutôt être celui de *catalyseur* et, pour s'en acquitter, elle devrait user de toute son influence morale et politique. La Commission aurait néanmoins peut-être intérêt à inviter d'autres organisations intergouvernementales (telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Commission océanographique intergouvernementale (COI/UNESCO), Organisation mondiale du tourisme (OMT), etc.), actives dans le domaine du développement durable en région méditerranéenne, à prendre part à ses sessions, en vue de rechercher des concours pour atteindre les objectifs de la Commission. Cette proposition a été largement approuvée, bien que plusieurs membres aient estimé que ces *auditions* devraient se faire quand la Commission aurait assez avancé dans ses travaux pour en tirer pleinement parti.

32. S'agissant des relations de la Commission avec la CDD/ONU et de la *session extraordinaire* de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la mise en oeuvre d'Action 21, il a été convenu que *la Commission saisirait ces instances d'un rapport. Le Secrétariat serait invité à établir un projet de rapport succinct, qui serait examiné à la prochaine réunion du Bureau de la Commission et transmis aux membres du Bureau des Parties contractantes pour examen.* Ce rapport informerait l'Assemblée générale et la CDD/ONU de la création de la CMDD, et serait étayé par des informations de caractère général sur le développement durable dans la région méditerranéenne. Bien que la Commission n'ait encore à son actif aucune réalisation, le caractère novateur de sa composition et de ses méthodes de travail présentait déjà un grand intérêt au plan mondial. La Commission devrait certes tenir compte des travaux et des réunions de la CDD/ONU dans ses propres activités, mais elle ne devrait pas se sentir indûment contrainte d'ajuster son calendrier à celui de la Commission des Nations Unies. La prochaine réunion de la CMDD ne devrait donc pas nécessairement se tenir avant la session extraordinaire de l'Assemblée générale ou la prochaine réunion de la CDD/ONU. Il a aussi été noté que certains membres de la Commission prendraient part aux réunions de New York, et qu'ils devraient saisir ces occasions, entre autres, pour faire connaître la création et les activités de la CMDD.

Point 7 de l'ordre du jour:

Domaines prioritaires d'activités pour l'environnement et le développement en Méditerranée sur la base du programme Action MED 21 et du PAM II, comme base d'un programme biennal de travail.

33. Le Coordonnateur a présenté la section 3 du document UNEP(OCA)/MED WG.120/3, où sont rappelées les priorités adoptées par la Communauté européenne, la Banque mondiale et le Programme d'assistance technique pour l'environnement de la Méditerranée (METAP). La Commission devrait décider de ses propres priorités à la lumière des méthodes de travail dont elle déciderait et du calendrier proposé. Elle pourrait souhaiter ventiler ces priorités selon

deux catégories: l'une comprenant les activités à entreprendre dès 1997, l'autre regroupant les activités qui pourraient être entreprises ultérieurement.

34. Après un débat très ouvert sur de nombreux thèmes revêtant une grande importance pour le développement durable de la région méditerranéenne, *la Commission a identifié huit thèmes sur lesquels elle fixerait son attention*. Deux de ces thèmes ont été désignés comme *domaines d'action à court terme*, car des travaux suffisants avaient d'ores et déjà été entrepris pour permettre *d'élaborer des propositions de politique et de stratégie* en temps voulu pour que celles-ci soient soumises à la troisième réunion de la Commission, qui se tiendra en France en octobre 1997. *Ces deux thèmes sont les suivants: gestion durable des zones côtières, notamment sous l'angle des aspects stratégiques et des politiques décisionnelles; et l'eau, en veillant particulièrement à la gestion de la demande*. Les autres thèmes, identifiés comme *thèmes prioritaires à moyen terme*, dont les produits finals seraient programmés pour être soumis à la réunion des Parties contractantes qui se tiendra en 1999, sont les suivants: *indicateurs du développement durable; tourisme; information, sensibilisation et participation; libre-échange et environnement; industrie et développement durable; enfin, gestion du développement urbain et rural*.

35. Les membres de la Commission se sont portés volontaires pour se charger des fonctions de gestionnaires de tâches et devenir membres des groupes de travail thématiques, comme indiqué au tableau joint. La réunion a identifié *les structures particulières du PAM qui appuieraient les activités de chacun des groupes de travail*, quand bien même il a été souligné que toutes les structures du PAM prendraient part aux travaux sur chacun des thèmes, comme de besoin. La Commission a décidé que *les gestionnaires de tâches des deux thèmes identifiés comme se prêtant le mieux à une action à court terme saisiraient la réunion du Bureau de la CMDD prévue pour février 1997 d'un rapport préliminaire* indiquant la portée et le programme envisagés pour le groupe de travail correspondant. *Ils saisiraient ensuite la deuxième réunion de la CMDD prévue pour mai 1997 d'un rapport d'avancement*. *Les autres gestionnaires de tâches établiraient des rapports préliminaires* indiquant la portée et le programme envisagés pour leurs groupes à *l'intention de la réunion extraordinaire de la CMDD de mai 1997*. A ce propos, il a été souligné que tous les thèmes identifiés par la Commission étaient égaux en importance pour le développement durable de la région, et que si les groupes de travail responsables des thèmes retenus pour être traités à moyen terme parvenaient à obtenir des résultats plus rapidement que prévu, ils devraient aller de l'avant sans hésiter. Il a été décidé que la désignation des *gestionnaires de tâches, leur mandat et la composition des groupes de travail qui traiteraient de ces derniers thèmes seraient examinées à la prochaine réunion de la CMDD, et si nécessaire complétées*.

Point 8 de l'ordre du jour:

Date, lieu et ordre du jour provisoire de la deuxième réunion de la Commission

36. *La Commission a accepté l'offre de l'Espagne d'accueillir la deuxième réunion de la Commission, début mai 1997, les dates précises et le lieu restant à convenir en consultation entre le Secrétariat et le Gouvernement espagnol*.

37. *Un ordre du jour provisoire de la prochaine réunion extraordinaire de la Commission serait soumis au Bureau à sa réunion de février 1997*. L'ordre du jour prévoira l'approbation du projet de règlement intérieur de la Commission et l'examen de l'avancement des travaux des groupes de travail thématiques.

38. Afin d'améliorer la coordination entre les diverses réunions prévues, il a été demandé à la Tunisie de reporter, si possible, au mois de novembre 1997 la tenue de la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes.

Point 9 de l'ordre du jour: **Questions diverses**

39. Aucune autre question n'a été soulevée.

Point 10 de l'ordre du jour: **Adoption du rapport de la réunion**

40. La réunion a adopté son rapport à l'unanimité le mercredi 18 décembre 1996.

Point 11 de l'ordre du jour: **Clôture de la réunion**

41. Après l'échange habituel de civilités, le Président a prononcé la clôture de la réunion le mercredi 18 décembre 1996 à 12 heures.

TABLEAU
GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES

Thèmes	Gestionnaires de tâches	Membres du groupe	Appui du PAM *
<i>Court terme (jusqu'à la prochaine session ordinaire de la CMDD)</i>			
- Gestion durable des zones côtières	Maroc et MEDCITES	CREE, Communauté européenne, Grèce, Ville de Rome, Espagne, EcoMediterrania, Monaco, WWF, Italie, EOAEN, Chypre, France, Tunisie, MIO-ECODE, Egypte, Malte	CAR/Plan Bleu, CAR/Programme d'actions prioritaires, CAR/Télédéttection en matière d'environnement et CAR/Aires spécialement protégées
- Gestion de la demande en eau	Tunisie et Maroc	Libye, WWF, APNEK, Communauté européenne, -Egypte, Italie, France, CEFIC, MIO-ECODE, Malte, Espagne, EcoMediterrania	CAR/Plan Bleu et CAR/Programme d'actions prioritaires
<i>Moyen terme (jusqu'à la réunion de 1999 des Parties contractantes et au delà)</i>			
- Indicateurs du développement durable	France et Tunisie	Communauté européenne, Maroc, Ecomediterrania	CAR/Plan Bleu
- (Eco)Tourisme	Espagne, Egypte et EOAEN	Malte, Monaco, Chypre, Communauté européenne, Grèce, EcoMediterrania, WWF, MIO-ECODE, France, Croatie	CAR/Plan Bleu et CAR/Programme d'actions prioritaires
- Information, sensibilisation et participation	MIO-ECODE et CREE	Communauté européenne, Maroc, MEDCITES, Ecomediterrania, France, Egypte, WWF, APNEK, Croatie	Unité de coordination du PAM
- Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen (évaluation stratégique d'impact)	FEI	Tunisie, France, Communauté européenne, APNEK, Maroc	Unité de coordination du PAM
- Industrie et développement durable (aspects culturels, économiques, techniques et financiers de l'élimination progressive de la pollution d'origine tellurique)	Italie	WWF, Israël, EOAEN, ASCAME, CEFIC, Espagne, Communauté européenne	MEDPOL, CAR/Production propre
- Gestion du développement urbain/rural	Egypte	MEDCITES, FEI, MIO-ECODE, Espagne, Maroc, France, Malte (Turquie, Bosnie-Herzégovine)	CAR/Plan Bleu et CAR/Programme d'actions prioritaires

* L'Unité de coordination et les Centres d'activités régionales apporteront, chacun selon ses compétences, l'appui nécessaire aux différents groupes de travail.

ANNEXE I**ALLOCUTION D'OUVERTURE DE S.E. LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU MAROC
M. NOURDINE BENOMAR ALAMI A LA REUNION DE LA
COMMISSION MEDITERRANEENNE DU
DEVELOPPEMENT DURABLE (CMDD)
(Rabat, 16-18 décembre 1996)**

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand honneur que je m'adresse à vous en cette occasion au nom du Gouvernement de SA Majesté le Roi, que Dieu le glorifie, pour vous souhaiter la bienvenue dans mon pays et remercier tous ceux qui, de tous les coins de la Méditerranée, sont venus apporter leur contribution au succès de ce cette réunion à laquelle SA Majesté le Roi porte un grand intérêt et qu'il a bien voulu placer sous son Haut Patronage.

Voilà bientôt cinq ans que mon pays, représenté par Son Altesse Royale le Prince Héritier Sidi Mohamed, a participé à un événement considérable, qui restera sans doute inscrit comme un grand moment dans l'histoire de l'humanité. A Rio de Janeiro, le Sommet de la terre qui a réuni des chefs d'Etats et de Gouvernements, des délégués, des journalistes et des ONG du monde entier a focalisé l'attention de toute la planète. Ce n'était pas seulement l'aboutissement officiel des innombrables réunions préparatoires et l'adoption de documents minutieusement négociés, mais surtout l'initiation d'un processus et le début d'un grand élan de solidarité internationale, d'équité et de développement durable.

Que s'est-il passé depuis? Avons-nous progressé? Il faut reconnaître que les besoins étaient tellement grands que malgré les efforts déployés, beaucoup reste à faire. Le bilan des cinq dernières années prévu en juin prochain à la session extraordinaire de l'Assemblée Générale des nations Unies nous permettra certainement de tirer les leçons et de trouver les moyens et mesures pour redonner un nouveau souffle au processus de Rio. Le chemin pris doit être irréversible car il y va de notre avenir que nous savons commun.

Le développement durable est un processus global et continu qui requiert une modification fondamentale de la manière dont nous abordons les problèmes et leur trouvons des solutions. Il consiste à changer de paradigme et s'éloigner de l'approche sectorielle traditionnelle de la prise de décision pour adopter une réaction davantage intégrée à l'ensemble du système. Le développement durable ne peut être réalisé aux dépens d'un segment de la société ou d'une région du monde. Tous les niveaux de la société et toutes les nations sont parties prenantes.

Notre bassin méditerranéen, creuset de cultures et de civilisations qui ont façonné le monde, peut être à cet égard un modèle de coopération entre les deux rives. Notre diversité fait notre richesse. Ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous sépare. Nous disposons

d'atouts formidables pour faire de cette région un havre de paix et de développement. Forts de cet héritage inestimable, il nous revient sans doute d'innover dans la réflexion et l'action pour l'avenir. Nous devons par conséquent bâtir un réel partenariat et montrer la voie au reste du monde.

Mesdames et Messieurs,

Depuis le lancement du PAM en 1975, vingt années de coopération pour la protection de la Méditerranée sont à l'actif des pays riverains. Avec le changement du contexte international et régional, le PAM se devait de suivre le mouvement, intégrant les nouveaux concepts et principes en les adaptant au contexte méditerranéen et remaniant ses instruments juridiques et ses structures pour faire de l'ensemble de ce système un véritable outil du développement durable en Méditerranée.

Ce dispositif vient de se renforcer par la création de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable. Cette instance de dialogue sur les politiques et stratégies du développement durable en Méditerranée se doit de s'affirmer comme le leader dans ce domaine. Dorénavant l'échelle des problèmes implique un plus grand effort toujours renouvelé et une véritable impulsion politique. Loin de tout mimétisme, il lui faudra se forger une personnalité méditerranéenne propre. Il faudra qu'elle associe tous les acteurs partenaires du développement durable et qu'elle soit un forum politique de haut niveau qui permet d'élaborer un consensus global sur les questions d'environnement et de développement.

La réalisation des défis du développement durable passe par le dialogue politique, la coopération économique, financière et environnementale. La conférence Euro-méditerranéenne de Barcelone en a souligné l'importance stratégique pour la paix, la stabilité et la prospérité de notre Méditerranée.

Nous sommes portés à l'optimisme lorsque nous observons l'évolution encourageante de notre coopération régionale. Mais rien ne serait plus risqué que de succomber au pouvoir des mots et nous en contenter. La responsabilité nous appartient de susciter la créativité et l'enthousiasme et de mettre en pratique les idées que nous aurons conçues.

Les bonnes volontés existent mais souvent les moyens font défaut. Le génie méditerranéen saura en venir à bout. La principale contrainte est le temps car il est urgent d'agir.

Je vous remercie et vous transmets mes meilleurs vœux de succès pour notre Commission que jouera certainement un rôle important pour forger une approche nouvelle au développement de notre région méditerranéenne.

ANNEXE II

**ALLOCUTION DU COORDONNATEUR DU PLAN D'ACTION POUR
LA MEDITERRANEE M. LUCIEN CHABASON
A LA REUNION DE LA
COMMISSION MEDITERRANÉENNE DU
DEVELOPPEMENT DURABLE (CMDD)
(Rabat, 16-18 décembre 1996)**

Monsieur le Ministre et Président du Bureau,
Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, les représentants des organisations
intergouvernementales et non gouvernementales,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission méditerranéenne du développement
durable,

Au nom de Mme Dowdeswell, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies
pour l'environnement, permettez-moi de remercier tout d'abord Sa Majesté le Roi du Maroc
d'avoir bien voulu accepter d'accorder son haut patronage à cette première session
d'installation de la Commission méditerranéenne du développement durable.

Je voudrais également remercier les autorités marocaines, tout particulièrement
vous-même, Monsieur le Ministre, d'avoir, au nom du Maroc, lancé cette invitation et d'avoir
organisé avec vos collaborateurs la tenue de cette réunion dans les meilleurs conditions, ici
à Rabat. L'hospitalité marocaine s'est à nouveau manifestée à cette occasion, comme nous
avons pu le constater depuis notre arrivée.

Je voudrais également remercier la France et l'Espagne d'avoir bien voulu accepter
de contribuer financièrement à cette réunion.

Permettez-moi de rappeler que la Commission méditerranéenne du développement
durable est une instance essentielle du Plan d'action pour la Méditerranée dans sa
configuration nouvelle telle qu'elle est issue de la Conférence des Parties contractantes de
Barcelone de juin 1995.

La création de cette Commission et son insertion dans le cadre du Plan d'action pour
la Méditerranée expriment clairement plusieurs intentions stratégiques:

La première touche aux territoires concernés par le Plan d'action pour la Méditerranée.
Pendant longtemps, le Plan d'action s'est concentré sur la question de la protection du milieu
marin, et avec la création de la Commission méditerranéenne du développement durable
faisant suite à l'extension de la zone de compétence de la Convention de Barcelone, c'est
l'ensemble des problèmes d'environnement touchant le milieu marin mais également les
régions littorales qui va être visé par l'action du PAM.

Le deuxième point a trait aux thèmes qui vont être abordés. Jusqu'à présent, nous avons, comme l'a rappelé M. le Ministre à l'instant, abordé les problèmes d'environnement pris au sens propre. La Commission méditerranéenne du développement durable a pour mandat d'étendre très largement ce concept et de s'employer à relier le développement - développement économique, développement social, développement territorial, urbain, touristique, etc. - aux questions d'environnement et de ressources naturelles qui se posent dans le bassin méditerranéen, et ce conformément à l'esprit d'Action 21, qui va servir de référence à nos travaux et en particulier la traduction qui en a été faite dans le programme Action MED 21 lors de la Conférence de Tunis.

Le troisième point a trait aux acteurs. Vous vous souvenez que dans le cadre de la Conférence de Rio à laquelle M. le Ministre vient de faire allusion, une place très importante a été consacrée à ce que l'on appelle "la société civile" et à la nécessité de faire participer l'ensemble des acteurs à la gestion du développement; c'est dans ces conditions que les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont décidé de créer une Commission qui non seulement inclut des délégués des Etats des Parties contractantes, incluant, je vous le rappelle, les pays méditerranéens et la Commission européenne - mais également les représentants de la société civile, puisque sont présents autour de la table les trois groupes importants que sont les représentants des autorités locales, les représentants des activités socio-économiques et les représentants des ONG, des associations environnementales et ce sur un pied d'égalité.

Quatrième point, cette Commission a également pour but de renforcer une coopération régionale qui est développée de façon substantielle depuis 20 ans en matière de protection de l'environnement marin et qui va s'étendre à des thèmes essentiels, la rendant ainsi encore plus opérante que par le passé.

Voilà les quatre grandes idées qui sont au coeur de cette création.

L'idée d'une Commission méditerranéenne du développement durable, chargée de veiller à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement durable et méditerranéenne qui avait été évoquée à la Conférence de Tunis - la Conférence ministérielle qui avait pris en considération les priorités du programme Action MED 21 - officiellement retenue à Barcelone en juin 1995. Son mandat a été adopté à la réunion de Montpellier en juillet 1996 et les désignations de ses membres sont intervenues tout récemment au cours de l'automne.

La Commission a donc un mandat, elle a une composition, elle est en état de travailler et elle va consacrer en particulier cette première réunion à définir sa méthode de travail et les thèmes sur lesquels elle va se pencher.

Pour conclure, M. le Ministre, je voudrais rappeler que sous votre autorité et celle du Bureau que vous présidez avec une efficacité reconnue, le PAM a opéré depuis deux ans une importante transformation. Cette Commission vient compléter un ensemble de réformes qui ont été introduites dans le cadre du Plan d'action pour la méditerranée, avec notamment l'adoption d'une Convention rénovée, l'adoption de nouveaux protocoles extrêmement importants, dont l'un, portant sur la biodiversité, revêt un caractère extrêmement novateur et l'autre, tout récent, porte sur le contrôle des déchets dangereux en Méditerranée. Nous avons également créé un nouveau Centre d'activités régionales et il y a cette Commission que nous avons installée aujourd'hui et qui sera une pièce essentielle de ce dispositif.

Pour préparer ce travail, M. le Ministre, nous avons dressé un état des lieux en Méditerranée, un état qui ne cache rien des grands problèmes auxquels les autorités et la société civile sont confrontés en matière d'environnement, de développement et de ressources naturelles.

Je souhaite et je suis convaincu que les travaux de la Commission méditerranéenne du développement durable vont répondre à l'attente des Parties contractantes et des besoins des pays et des peuples de la Méditerranée.

Je vous remercie.

ANNEXE III

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS**

**ALGERIA
ALGERIE**

M. Abdelkader Hedjazi
Ambassade d'Algérie
Rabat
Maroc

Tel: 212 7 765591

Fax: 212 7 762237

**ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA
NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT
DE KAIROUAN (APNEK)**

M. Youssef Nouri
Chargé des relations
APNEK
Lycée Abou Sofiène Ksar Said II
2009 Tunis
Tunisie

Tel: 216 1 515307

Fax: 216 1 508361

**ASSOCIATION DES CHAMBRES DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA
MEDITERRANNE (ASCAME)**

Ms. Maria de Balle
President
Head of Environment Department
Barcelona Chamber of Commerce
Avenue Diagonal 452-454
08006 Barcelona
Spain

Tel: 34 3 4169300

Fax: 34 3 4169301

M. Juan Centeno
Consultor
Barcelona Chamber of Commerce
Avenue Diagonal 452-454
08006 Barcelona
Spain

Tel: 34 3 4169300

Fax: 34 3 4169301

**BOSNIA AND HERZEGOVINA
BOSNIE-HERZEGOVINE**

Mr. Munever Imamovic
Counsellor to the Minister of Environment
Federal Ministry of Physical Planning and
Environment
7a Titova St.
71000 Sarajevo
Bosnia and Herzegovina

Tel: 387 71 656 587
Fax: 387 71 656 587

**CHAMBERS GROUP FOR THE
DEVELOPMENT OF GREEK ISLANDS
(EOAEN)**

Mr. Georges Giourgas
Conseiller Affaires Européennes
Chambers Group for the Development of
Greek Islands
World Trade Centre
162 Bd Emile Jacquart
Bruxelles 1000
Belgique

Tel: 322 2030090
Fax: 322 2031067

CITY OF ROME

Mr. Federico Nicolini
Member of the Consultancy Committee for
International Relations
Municipality of Rome
Palazzo Senatorio
Via San Pietro in Vincoli 1
00110 Rome
Italy

Tel: 39 6 684033, 67103486
Fax: 39 6 6798172

**CENTRE DES REGIONS
EUROMEDITERRANEENNES POUR
L'ENVIRONNEMENT (C.R.E.E)**

M. Jacques Blanc
President
C.R.E.E
Hotel de Région
201 Avenue de la Pompignane
34064 Montpellier
France

Tel: 33 4 67228000
Fax: 33 4 67229405

M. Laurent Pradalié

Secrétaire Général

C.R.E.E.

Région Languedoc-Roussillon

201 Avenue de la Pompignane

34064 Montpellier

France

Tel: 33 4 67228000

Fax: 33 4 67229405

Mr. Anestis Parassis

Environmental Coordinator

C.R.E.E.

DEP - EKY

199 Kifissias Avenue

15124 Maroussi, Athens

Greece

Tel: 30 1 8095135

Fax: 30 1 8069317

M. Kenti Richardson

Chargé relations internationales, catalogue

C.R.E.E.

Diagonal 525

Barcelone 08029

Espagne

Tel: 343 4193085

Fax: 343 4197608

Eml: wkrichar@rrev.veniat.es

**CROATIA
CROATIE**

Mr Matija Frankovic

Head of Department

State Directorate of Environment

Ulica Grada Vukovara 78

HR 10000 Zagreb

Croatia

Tel: 385 1 6118970, 61337444

Fax: 385 1 6118970, 537203

Eml: mfrankov@duzo.tel.hr

**CYPRUS
CHYPRE**

Mr. Nicos Georghiades
Director
Environment Conservation Service
Ministry of Agriculture, Natural Resources
and the Environment
Nicosia 1411
Cyprus

Tel: 357 2 302883
Fax: 357 2 363945

ECOMEDITERRANIA

Mr. Rafael Madueño
President
EcoMediterrania
Gran Via de les Corts Catalanes 643, 3er
08010 Barcelona
Spain

Tel: 34 3 4125599
Fax: 34 3 4124622
Eml: ecomed@pangea.org
medforum@pangea.org

**EUROPEAN CHEMICAL INDUSTRY
COUNCIL (CEFIC/EUROCHLOR)**

Mr. Arseen Seys
Director
Environmental and Regulatory Affairs
CEFIC/EUROCHLOR
4 Avenue E. Van Nieuwenhuysse
Box 2
B-1160 Brussels
Belgium

Tel: 32 2 6767251
Fax: 32 2 6767241

M. Jacques Verdier
Environment Regulator
CEFIC/EUROCHLOR
c/o Elf Atochetm
Cours Michelet
La Defense 10
92091 Paris
France

Tel: 33 1 49008665
Fax: 33 1 49008868

**EUROPEAN COMMUNITY
COMMUNAUTE EUROPEENNE**

Mr. Fernand Thurmes

Directeur, Affaires générales et
internationales
Direction Générale IX.B (Environnement,
Sécurité nucléaire et protection civile)
Commission Européenne
200 rue de la Loi, 1049 Bruxelles
Belgique

Tel: 32 2 2969147, 2969509

Fax: 32 2 2994123

Tlx: COMEU B 21877

M. Tanino Dicorrado

Administrateur Principal
Direction Affaires Générales et
Internationales
Direction Générale Environnement
Sécurité Nucléaire et Protection
Civile DG IX A.5
Commission Européenne
200 rue de la Loi, 1049 Bruxelles
Belgique

Tel: 32 2 2969147, 2969509

Fax: 32 2 2994123

Tlx: COMEU B 21877

**EGYPT
EGYPTE**

Mr. Abdelghafar Aldieb

Director of Environment and Sustainable
Development Department
Ministry of Foreign Affairs
Corniche El Nile Street
Maspero, Cairo
Egypt

Tel: 202 5747847, 3037440

Fax: 202 5749808, 3037440, 2047775

**FOUNDATION FOR INTERNATIONAL
STUDIES (FIS)**

Mr. Salvino Busuttil

President
Foundation for International Studies
University of Malta
Old University Building
St. Paul Street
Valletta
Malta

Tel: 356 233218

Fax: 356 240353

FRANCE
FRANCE

M. Serge Antoine
Conseiller pour les questions
méditerranéennes auprès du ministre de
l'environnement
Ministère de l'environnement
20 Avenue de Ségur
75302 Paris Cedex 07 SP
France

Tel: 33 1 42191745
Fax: 33 1 42191772

M. Gilles David
Chargé de mission
DGAD, Service des Affaires Internationales
Ministère de l'Environnement
20 avenue de Ségur
75302 Paris Cedex 07 SP
France

Tel: 33 1 42191745
Fax: 33 1 42191772

Mr. Philippe Le Lourd
Chargé de mission
Commissariat Général du Plan
Environnement/Developpement durable
5 rue Casimir Périer
75007 Paris
France

Tel: 331 45565303
Fax: 331 45565425

GREECE
GRECE

Mr. Yannis Vournas
General Director
Ministry of Environment, Physical Planning
and Public Works
147 Patission Street
112 51 Athens
Greece

Tel: 30 1 8629952 (dir) or 6457990
Fax: 30 1 8647420 or 6410641

ISRAEL
ISRAEL

Ms. Valerie Brachya
Director
Environmental Planning Division
Ministry of the Environment
P.O. Box 34033
5 Kanfei Nesharim Street
95464 Jerusalem
Israel

Tel: 972 2 6553850/1
Fax: 972 2 6553853
Eml: valerie@netvision.net.il

ITALY
ITALIE

Mr. Giovanni Guerrieri
Expert ENEA
c/o Ministère de l'environnement
Service eau, dechet, sol
Via Ferratella in Laterano 33
Rome 00184
Italy

Tel: 39 6 70362219/26
Fax: 39 6 77257012
Eml: guerrieri@flashnet.it

LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

Mr. Abdulfattah Boargob
Head
Department of Environmental Studies
Technical Centre for Environment
Protection
P.O. Box 83618
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: 218 21 4448452
Fax: 218 21 3338098/97
Tlx: 901-20138 TCEP LY

MALTA
MALTE

Mr. Louis Vella
Director
Department for the Protection of
the Environment
Education Buildings
Floriana
Malta

Tel: 356 231895, 2320022
Fax: 356 241378

**MEDCITIES NETWORK
RESEAU MEDCITES**

M. Joan Parpal
Secrétaire Général
Réseau Medcités
Calle 62 n. 16 Zona Franca
08040 Barcelone
Espagne

Tel: 343 2234169
Fax: 343 2235128
Eml: ballarin@amb.es

M. Mohamed Boussaoui
Head of Mediterranean
Basin Department
22 Rue d'Alsace
92300 Levallois-Perret
France

Tel: 33 1 47393686
Fax: 33 1 42703799

**MEDITERRANEAN INFORMATION
OFFICE FOR ENVIRONMENT,
CULTURE AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT (MIO-ECSDE)**

Mr. Michael Scoullos
President
MIO-ECSDE
28 Tripodon Street
105 58 Athens
Greece

Tel: 30 1 3225245, 3226693
Fax: 30 1 3225240

**MONACO
MONACO**

M. Bernard Fautrier
Ministre Plénipotentiaire
Chargé du suivi questions d'environnement
"Villa Girasole"
16 Boulevard de Suisse
MC 98000 Monaco
Principauté de Monaco

Tel: 377 93158333
Fax: 377 93158888

M. Patrick Van Klaveren
Chef de Service
Service de l'Environnement
Dept. des Travaux Publics et des
Affaires Sociales
Ministère d'Etat
3 avenue de Fontvieille
MC-98000 Monaco
Principauté de Monaco

Tel: 377 93158963

Fax: 377 92052891

MOROCCO
MAROC

S.E. M. Nouridine Benomar Alami
Ministre de l'environnement
Ministère de l'environnement
36 avenue des Héros
Rabat
Maroc

Tel: 212 7 680741

Fax: 212 7 680746

Mme Bani Layachi
Directeur de l'observation des études et de
la coordination
Ministère de l'Environnement
75 rue de Sebou Agdal
Rabat
Maroc

Tel: 212 7 680741

Fax: 212 7 680746

M. Nouri Chakib
Directeur de l'information et
de la sensibilisation
Ministère de l'Environnement
36 Avenue des Heros
Rabat
Maroc

Tel: 212 7 772634/35

Mme Ouafae El-Moukhles
Chargé d'études
Ministère de l'Environnement
36 avenue des Héros
Rabat
Maroc

Tel: 212 7 681500
Fax: 212 7 680746

M. Abdelhay Zerouali
Chef Division Cooperation/Coordination
Ministère de l'Environnement
75 rue de Sebou Agdal
Rabat
Maroc

Tel: 212 7 681500
Fax: 212 7 680746

M. El Kebir Mdarhri Alaoui
Chef de la Division des études et de
l'observation
75 Rue de Sebou Agdal
Rabat
Maroc

Tel: 212 7 681502
Eml: elkebir@minenv.gov.ma

M. Benyhaya Mohamed
Chef de Division de la programmation
et suivi des projets
Ministère de l'Environnement
36 avenue des Héros
Rabat
Maroc

Tel: 212 7 681500
Fax: 212 7 680746

**SLOVENIA
SLOVENIE**

Mr. Franc Potocnik
Senior Advisor
Ministry for the Environment and
Physical Planning
Office for Physical Planning
Dunajska 47
Ljubljana 1000
Slovenia

Tel: 386 61 1787021
Fax: 386 61 1787010
Eml: franc.potocnik@modupp.srgov.mail.si

**SPAIN
ESPAGNE**

Ms. Amparo Rambla Gil
Subdirectora General Adjunta
Dirección General de Calidad
y Evaluación Ambiental
Ministerio de Medio Ambiente
28071 Madrid
Spain

Tel: 34 1 5976364
Fax: 34 1 5976485

Mr. Jose R. Juste
Advisor
Catedratico de Derecho Internacional
Universidad de Valencia
Valencia
Spain

Tel: 34 6 3828551
Fax: 34 6 3828552

**TUNISIA
TUNISIE**

M. Mohamed Ennabli
Directeur Général de l'Institut National
de Recherche Scientifique et Technique
B.P. 95
2050 Hammam-Lif
Tunis
Tunisie

Tel: 216 1 430917, 430215
Fax: 216 1 430934

M. Mohamed Adel Hentati
Directeur Général
Ministère de l'Environnement
et de l'Aménagement du Territoire
Centre Urbain Nord - Bâtiment I.C.F.
B.P. 52
2080 Ariana - Tunis
Tunisie

Tel: 216 1 707122
Fax: 216 1 708230

**TURKEY
TURQUIE**

Mr. Mustafa Hakan Baykal
Environmental Expert
Foreign Relations Department
Ministry of Environment
Eskisehir Yolu 8 km
06100 Ankara
Turkey

Tel: 90 312 2851705

Fax: 90 312 2853739

**WORLD WIDE FUND FOR NATURE
(WWF)**

Mr. Paolo Guglielmi
Coordinator
Mediterranean Programme
c/o WWF Italia
Via Garigliano 57
00198 Rome
Italy

Tel: 39 6 84497359

Fax: 39 6 8413866

Eml: ma2248@mclink.it

Mr. Leonardo Lacerda
Director Mediterranean Programme
c/o WWF Italia
Via Garigliano 57
00198 Rome
Italy

Tel: 39 6 84497381

Fax: 39 6 8413866

Eml: ma2248@mclink.it

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME
COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
UNITE DE COORDINATION DU PLAN
D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Mr. Lucien Chabason
Coordinator

Mr. Francesco Saverio Civili
First Officer

Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P. O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: 30 1 7253190-5
Fax: 30 1 7253196-7
Tlx: 222564 - 222611 MEDU GR
Eml: unepmedu@compulink.gr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE**

**UNEP/IMO REGIONAL MARINE
POLLUTION EMERGENCY
RESPONSE CENTRE FOR THE
MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)
CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN
POUR L'INTERVENTION
D'URGENCE CONTRE LA
POLLUTION MARINE
ACCIDENTELLE**

Mr Jean-Claude Sainlos
Director
UNEP/IMO Regional Marine Pollution
Emergency Response Centre for the
Mediterranean Sea (REMPEC)
Manoel Island GZR 03
Malta

Tel: 356 337296-8
Fax: 356 339951
Tlx: 406-1464 UNROCC MW
CBL: UNROCC MALTA

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE
BLUE PLAN (BP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU
PLAN BLEU (CAR/PB)**

Mr. Michel Batisse
President

Mr. Bernard Glass
Director

Mr. Arab Hoballah
Deputy Director
Regional Activity Centre for the Blue Plan
15 Avenue Beethoven
Sophia Antipolis
06560 Valbonne
France

Tel: 33 4 93653959, 93654402
Fax: 33 4 93653528
Tlx: 42-970005
Eml: planbleu@iway.fr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE
PRIORITY ACTIONS**

**PROGRAMME (PAP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU
PROGRAMME D' ACTIONS
PRIORITAIRES (CAR/PAP)**

Mr. Petar Reic

Director

Mr. Ivica Trumbic

Regional Activity Centre for the Priority
Actions Programme
11 Kraj Sv. Ivana
P.O. Box 74
21000 Split
Croatia

Tel: 385 21 591171
Fax: 385 21 361677
Tlx: 62-26477 RH URBS
Eml: pap@gradstatel.hr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
SPECIALLY PROTECTED AREAS
(SPA/RAC)**

**CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR LES AIRES SPECIALEMENT
PROTEGEES (CAR/ASP)**

Mr. Mohamed Saied

Directeur

Centre d'Activités Régionales pour les
Aires Spécialement Protégées
Centre International des Technologies de
l'Environnement
Boulevard de l'Environnement
B.P. 337
1080 Tunis
Tunisie

Tel: 216 1 795760
Fax: 216 1 797349

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
ENVIRONMENT REMOTE SENSING
(ERS/RAC)**

**CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR LA TELEDETECTION EN
MATIERE D'ENVIRONNEMENT
(CAR/TDE)**

Mr. Michele Raimondi

Managing Director

Regional Activity Centre for Environment
Remote Sensing
2 Via G. Giusti
90144 Palermo
Italy

Tel: 39 91 308512, 342368
Fax: 39 91 308512
Eml: ctmrac@mbox.vol.it

OBSERVERS

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS ORGANIZATIONS, SPECIALIZED
AGENCIES AND OTHER INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES ET
AUTRES ORGANIZATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

**UNITED NATIONS INDUSTRIAL
DEVELOPMENT ORGANISATION
(UNIDO)
ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL (ONUDI)**

M. Stephan Flettner
Chargé de Programme
Organisation des Nations Unies pour le
Développement industriel
Immeuble de l'ONU
Rabat
Maroc

Tel: 212 7 703555
Fax: 212 7 701566

**WORLD HEALTH ORGANIZATION
(WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA
SANTE (OMS)**

Mr. George Kamizoulis
Senior Scientist
WHO/EURO Project Office
Coordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
P.O Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
11610 Athens
Greece

Tel: 30 1 7253190-5
Fax: 30 1 7253196-7
Eml: whomed@compulink.gr

**INTERGOVERNMENTAL
OCEANOGRAPHIC COMMISSION
(IOC/UNESCO)
COMMISSION OCEANOGRAPHIQUE
INTERGOUVERNEMENTALE
(COI/UNESCO)**

Mr. Alex Boussoulengas
Intergovernmental Oceanographic
Commission (IOC)
UNESCO
7, Place de Fontenoy
75732 Paris Cedex 15
France

Tel: 33 1 9954299
Fax: 33 1 9954299

**CENTRE FOR ENVIRONMENT AND
DEVELOPMENT FOR THE ARAB
REGION AND EUROPE (CEDARE)**

Mr. Osama Hamad
Programme Officer
CEDARE
21/23 Giza Street
Nile Tower Building
13th Floor
P.O. Box 52
Orman, Giza
Egypt

Tel: 202 5701859, 3473
Fax: 202 5703242
Eml: cedare@ritseel.com.eg

**ISLAMIC DEVELOPMENT BANK
BANQUE ISLAMIQUE DU
DEVELOPPEMENT**

M. Ahmed Benali
Islamic Development Bank
P.O. Box 5925
Jeddah 21432
Saudi Arabia

Tel: 966 2 6361400/10
Fax: 966 2 6366871
Tlx: 601945 ISLAM